

■ **Revue Tiers Monde**

n° 165, janvier-mars 2001, t. XLII

*La libéralisation économique en Inde :
inflexion ou rupture ? sous la dir
de Frédéric LANDY*

Le programme d'ajustement structurel que l'Inde a dû accepter en 1991, n'a pas engendré de véritable rupture dans la politique économique menée jusque là. L'hypothèse que défendent globalement les textes réunis dans ce volume est celle d'une inflexion plutôt que d'une rupture.

Ce volume s'ouvre avec deux articles fort différents et idéologiquement contrastés. Le premier, d'inspiration nettement libérale, dresse un bilan économique des réformes engagées depuis 1991. Pour l'auteur la rupture, si rupture il y a, se situe plus dans le domaine politique qu'économique, avec l'abandon du modèle socialisant *nehruvien* (Basudeb Chauduru).

Le second article, quant à lui, est plus critique et dresse un bilan sans complaisance des effets de la libéralisation sur la pauvreté, l'environnement, l'emploi et le secteur public, même si, lui aussi, reconnaît qu'il ne faut pas tout imputer à la libéralisation actuelle (Gérard Heuzé).

Les autres contributions viennent illustrer l'une ou l'autre des positions en prenant pour exemple un secteur économique ou l'autre (les finances, l'agriculture ou l'industrie, ...)

Le secteur agricole, qui représente encore un poids important dans l'économie indienne, est à ce titre fort évocateur des risques que véhicule cette libéralisation. Les réformes, si elles sont les bienvenues (S.S. Acharya), devraient être graduelles afin de ne pas briser l'édifice bâti en quatre décennies qui a permis à l'Inde d'assurer l'autosuffisance en "grains alimentaires" et de mettre sur pieds un système de distribution aux pauvres relativement efficace. De leur côté, Véronique Alary et Emmanuel Hache évoquent les transformations en cours concernant le crédit agricole et expliquent la permanence du secteur informel par le décalage entre les critères sélectif du réseau bancaire et le bilan financier des exploitations.

Ce numéro s'achève avec deux contributions faisant le point sur les recompositions du monde urbain. Les progrès, obtenus grâce à la décentralisation et au développement du secteur privé, ne vont pas sans injustices sociales, ce qui pose de nouveau le problème de la planification régionale dans le contexte de la libéralisation

REVUE TIERS MONDE

IEDES, 45 bis, av. De la Belle-Gabrielle, 94736 Nogent-sur-Marne Cedex, France

■ **Les Études du CERI**

n° 80, octobre 2001

*« Les politiques d'immigration du Canada :
stratégies, enjeux et perspectives »,
Marc Parant*

L'auteur de ces *Études du CERI*, fonctionnaire au ministère canadien de la Citoyenneté et de l'Immigration, tente de mettre en relation les transformations des politiques canadiennes en matière d'immigration avec le contexte à la fois politique et économique, national et international. Il expose ainsi l'ensemble des lois et dispositifs juridiques mis en place par les gouvernements fédéraux au cours du 20^{ème} siècle, et décrit les changements successifs de conception de la politique d'immigration par l'étude des discours politiques les fondant et les accompagnant : d'une volonté de maintien de la cohésion ethnique à une politique du "robinet", fonction du taux de chômage, d'une sélection par pays d'origine à une sélection par la qualification professionnelle et la capacité à investir dans l'économie canadienne.

S'en suit une présentation des débats actuels sur les coûts et avantages de l'immigration, débats qui reposent implicitement sur la conception d'une immigration devant favoriser l'insertion du Canada dans la mondialisation. Une troisième partie est consacrée à l'étude spécifique de la politique du Québec, dont l'articulation réussie avec les orientations fédérales lui a permis de définir ses propres critères, d'abord fondés sur la francophonie, puis centrés autour de la notion de "citoyenneté québécoise".

Ce travail montre comment les discours autour de la question de l'immigration participent de la définition et de la fondation de la nation canadienne : définition à la fois à visée interne, en direction des citoyens, et à visée externe, en concurrence avec d'autres pays d'immigration. On voit aussi comment arguments économiques et stratégiques se mêlent à des arguments moraux pour contribuer à la conception d'une nation idéalisée autour de grands thèmes tels le multiculturalisme et la réussite individuelle par l'économique.

Néanmoins, le lecteur aurait attendu une analyse plus approfondie non seulement de ce qu'est la nation canadienne pour ses hommes politiques et ses législateurs, mais aussi de ce que signifie « nation » dans un État fédéral fondé sur des immigrations successives. Parce que ce sont précisément les immigrants qui, par leur acceptation ou détournement de ces lois, contribuent à la fabrication du Canada, ce travail aurait gagné à intégrer une analyse de la mise en application des textes par les agents administratifs canadiens, et de leur réception et utilisation par les principaux concernés.

ÉTUDES DU CERI

Fondation Nationale des Sciences Politiques
56, rue Jacob, 75006 Paris, France
www.ceri-sciencespo.org■ **Revue internationale
des Sciences sociales**

n° 170 - décembre 2001

Contestation et gouvernance globale

Le titre du dossier de la revue est quelque peu trompeur. Il traite bien plus des formes de la gouvernance globale que de leur contestation. La plupart des articles abordent les actions entreprises par les organisations internationales et tentent d'en dessiner à la fois les contours, les limites et les éventuelles contradictions. On citera plus particulièrement trois contributions dans ce numéro. La première, celle de Pierre Senarclens analyse le rôle joué par les organisations internationales dans la dynamique de la mondialisation. Il souligne les contraintes politiques qui affectent la réalisation de leur mandat, en insistant sur la responsabilité des gouvernants dans le maintien de structures institutionnelles incapables de contribuer significativement à réduire la pauvreté de masse et la dégradation de l'environnement. Dans la même veine, Patrice Meyer Bish, nous explique que les organisations intergouvernementales, et plus particulièrement l'ONU et ses institutions spécialisées, sont d'autant plus contestées que les États se trouvent actuellement en situation de crise. Leur compétence à saisir les grandes questions de politique économique, écologique, sociale et culturelle est d'autant plus remis en cause que les autorités publiques nationales sont affaiblies et le plus souvent en position ultraractive. Enfin le seul article qui évoque explicitement la contestation est celui de consacré à la contestation écologique de l'OMC. Les auteurs, Michel Damian et Jean-Christophe Graz examinent de façon critique les principales propositions écologistes qui visent à encadrer le commerce mondial. Et surtout, ils dressent le constat selon lequel la contestation écologique a transformé le débat dans l'OMC en introduisant les limites physiques de la biosphère et l'emprise du politique dans l'organisation des échanges. Cependant, les organes décisionnels de l'OMC maintiennent une cloison étanche entre commerce et environnement. En effet, pour régler les différends commerciaux liés à l'environnement, elle se limite à mobiliser des normes exogènes dont la production est du ressort d'accords multilatéraux. L'OMC est ainsi placée au cœur d'une double problématique : elle est à la fois contrainte d'intégrer l'environnement dans son agenda tout en s'opposant à l'internalisation en son sein de la construction d'un corpus normatif et réglementaire.

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES
SOCIALESUNESCO, 1, rue Miollis, 75732
Paris, Cedex 15, France